Municipales 2020 Orléans

Pacte pour une transformation écologique

proposé par Alternatives Territoriales et Alternatiba Orléans

Conscient·e·s de l'urgence climatique, environnementale et sociale, et des leviers d'actions à notre disposition sur le territoire, si nous sommes élu·e·s, les candidat·e·s de notre liste s'engagent, au cours des mandats communal et métropolitain, à formuler, voter et mettre en œuvre les actions suivantes :

)	1 - Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels en accompagnant en priorité les ménages en situation de précarité énergétique.	Oui	Non
	1.1 - Faire produire par Orléans Métropole, d'ici juillet 2020, un état des lieux répertoriant tous les logements occupés par des ménages en situation de « précarité énergétique ».	Oui	Non
	1.2 - Faire modifier, avant juillet 2020, le PCAET en y intégrant un plan d'actions spécifique et prioritaire pour éradiquer la précarité énergétique et les passoires thermiques d'ici 2025.		
	1.3 - Flécher, sur notre mandat, la totalité des aides à la rénovation aux logements occupés par les ménages en situation de précarité énergétique avec, comme objectif, que le coût de ces rénovations soit subventionné par les collectivités (métropole, communes, région, département, État) à hauteur d'un minimum de 90% pour les propriétaires occupants et les bailleurs sociaux, et de 50% pour les bailleurs privés (contre obligation de faire bénéficier, dès la fin des travaux, les locataires et propriétaires occupants des copropriétés de 100% des gains obtenus sur le coût du chauffage).	×	
	1.4 - Structurer et mettre en service sous 6 mois maximum la Plateforme Locale de Rénovation de l'habitat (PLRH) prévue au plan d'actions 2019-2025 (PCAET, Action n°3).		
	1.5 - Mettre en œuvre sous 6 mois le programme de rénovation énergétique des zones pavillonnaires (PCAET, Action n°5) en privilégiant la constitution et la formation de groupements d'artisans aptes à réaliser des rénovations performantes par la mise en œuvre, avec la région, de la démarche DOREMI.		
	1.6 - Mettre en place) au niveau d'Orléans Métropole, un organisme public de diagnostic pour faire l'état du bâti, définir les travaux nécessaires et valider après travaux les gains obtenus, vs annoncés, en terme de consommation d'énergie (versement des subventions à conditionner à l'atteinte du résultat).	Ø	
	1.7 - Faire voter les budgets pour subventionner, en complément des aides disponibles (ANAH, région, département), les travaux de rénovation énergétique pour les logements occupés par des ménages en situation de précarité à hauteur de 90% ou de 50% du coût des travaux.		
	1.8 - Faire modifier sur notre mandat le PCAET pour que ce dernier satisfasse aux objectifs de la Loi relative à l'énergie et au climat de novembre 2019 (atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six).	×	
	1.9 - Obtenir d'Orléans Métropole les clarifications qui s'imposent, faire corriger les différents documents pour permettre un suivi fiable des indicateurs et informer le public de ces corrections.		
	1.10 - Créer un comité de suivi du PCAET, ouvert aux citoyen·ne·s, qui chaque trimestre diffusera au public les principaux indicateurs d'avancement du PCAET et communiquera sur les faits marquants.	M	
	2 - Choisir une gestion publique de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la métropole dès 2024.		
	2.1 - Abandonner la gestion par un opérateur privé.	Oui	Non
	2.2 - Passer en régie avec autonomie financière et personnalité morale.		
	2.3 - Former les représentant ets des éluters et des citoven ners siègeant au conseil d'administration de la	17	

régie.

B	3 - Développer l'accès et l'attractivité des transports collectifs et des déplacements actifs dans la métropole.		
	3.1 - Mieux desservir l'ensemble du réseau et les bouts de lignes en lien avec les besoins nouveaux : inter modularité, transport des personnes à mobilité réduite.	Oui	Non
	3.2 - Proposer une gratuité partielle pour l'ensemble des transports en commun de la métropole : Traines		
	3.3 - Proposer une gratuité pour tous les usagers pour l'ensemble des transports en commun de la métropole.	en a	V
	3.4 - Réduire l'accès aux voitures individuelles en ville (PCAET, Axe 4, Action 20).	X	
	3.5 - Soutenir le projet de réouverture de la ligne de train Orléans-Châteauneuf/Loire qui répondrait à une action à fort impact sanitaire et environnemental (PCAET, Axe 4, Action 21).	\boxtimes	
	3.6 - Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public et répondre pendant la campagne municipale au questionnaire en ligne élaboré par le collectif <i>Vélorution</i> (lien disponible en les contactant).	X	
0	4 – Développer une agriculture urbaine durable et soutenir une alimentation locale biologique.		
	Partie 1 : Préserver les terres agricoles de la métropole.	Oui	N
	4.1 - Modifier le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale, le Plan local d'urbanisme métropolitain et le PCAET pour prendre en compte les objectifs légaux de «neutralité carbone» et de «zéro artificialisation nette».		Non
	4.2 - Construire la ville sur la ville en évitant de construire en extension et en mettant réellement un frein à l'étalement urbain.	Ø	
	4.3 - N'engager de nouveaux projets que lorsqu'Orléans Métropole aura baissé significativement le nombre de logements vacants. L'house d' 1 (3 minimum des log vacants sur la mardatre.	区	
	4.4 - Réserver, dans les projets d'aménagement, des espaces pour des projets d'agriculture urbaine et solidaire.	区	
	Partie 2 : Développer une agriculture durable à l'échelle de la métropole.		
	4.5 - Soutenir activement des projets d'installation agricole.	X	
	4.6 - Soutenir la conversion des agriculteurs locaux à l'agriculture biologique par des contrats.	×	
	4.7 - Créer une régie agricole communale dans la première année du mandat, sur le foncier déjà disponible.		
	4.8 - Mettre en place des indicateurs pour évaluer, d'ici 2023, l'évolution de l'agriculture biologique.		
	Partie 3 : Soutenir une alimentation locale, biologique et moins carnée.		
	4.9 - Introduire davantage de produits durables bio, locaux et moins carnés, dans la restauration collective d'ici le 1er janvier 2022.	×	
	4.10 - Mandater, dès la première année puis sur plusieurs années, une structure experte, spécialement dédiée à l'agriculture biologique locale, pour accompagner aux changements, à toutes les étapes du "champ à l'assiette".		
	4.11 - Faciliter la distribution de produits bio/locaux vers les restaurations collectives locales en mettant en place le ravitaillement par des moyens logistiques.	X	
	4.12 - Créer une commission Agriculture et Alimentation avec concertation citoyenne.	Ø	
	En signant ce Pacte pour une transformation écologique, j'engage la liste que je représente à inscrire dans	notre	9
	Programme les engagements choisis ci-dessus, à les respecter une fois élu·e s et à les mettre en oeuvre. Nom du candidat ou de la candidate et nom de la liste: Date et signature:	20	
	et nom de la liste: Philippe RARIER Jas		
- Ali	e initiative de : dernatives Territoriales ternatiba Orléans Alternatives Territoriales Territoriales Territoriales	RMES 2	030



- SPLF 45 - Ingré-Orléans 2030 - A l'Eau Citoyenne







COLLECTIF A L'EAU CITOYENNE